

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 V 120 Vœu relatif au suivi du déploiement des compteurs Linky à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le projet de Électricité Réseau Distribution France (ERDF) de renouveler intégralement les compteurs électriques sur son réseau par le compteur communiquant Linky ;

Considérant qu'ERDF mène actuellement une phase de premier déploiement et d'expérimentation du compteur Linky dans certains arrondissements de la Ville, notamment dans le quartier de la place de la République et le long du canal de l'Ourcq ;

Considérant que la pose des nouveaux « concentrateurs » compatibles avec Linky a été effectuée par les agents de ERDF, et que la pose des compteurs a été majoritairement réalisée par une entreprise prestataire, embauchant ses salariés avec des contrats précaires, via des agences de travail intérimaire ;

Considérant les plaintes manifestées par les usagers des quartiers cités sur les difficultés liés au passage au compteur Linky ;

Considérant les remontées des organisations syndicales d'un problème de rythme imposé à cette société, et d'un accident survenu (explosion d'un coffret métallique) lors de la pose d'un compteur Linky, dans le cadre de cette phase de premier déploiement en nombre réduit ;

Considérant qu'il a été également constaté que le nombre de personnes employées pour le déploiement de ces compteurs serait inférieur aux effectifs nécessaires pour la réalisation des objectifs affichés par ERDF, et ceci dans le cadre même de cette expérimentation à périmètre réduit ;

Considérant que le renouvellement du parc de compteurs électriques parisiens nécessiterait le changement de 8 000 concentrateurs et de 1 650 000 compteurs pour 2021 ;

Considérant que les compteurs électriques appartiennent aux collectivités locales (communes, intercommunalités) qui les concèdent à ERDF ;

Considérant que les résultats estimés de cette expérimentation, notamment en termes de rythme de pose des compteurs et de conditions de travail des salariés qui en sont chargés, indiquent clairement qu'un effort conséquent en termes de moyens humains sera nécessaire pour réaliser les objectifs affichés pour 2021 ;

Considérant l'engagement de l'Exécutif de donner aux maires d'arrondissement des moyens d'organiser des débats locaux sur la question des compteurs Linky et Gazpar ;

Considérant l'engagement pris par l'Exécutif lors du Conseil de Paris des 29, 30 et 31 mars 2016 de la création d'un comité de suivi du déploiement des compteurs Linky et Gazpar, adossé aux Commissions supérieures de contrôle de l'électricité et du gaz ;

Sur proposition de MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Didier LE RESTE, Jean-Noël AQUA et des élu-e-s du groupe communiste - Front de Gauche,

Émet le vœu que :

Soient mis à l'ordre du jour du comité de suivi du déploiement des compteurs Linky et Gazpar :

- un retour d'expérience de cette première phase de déploiement des compteurs Linky à Paris,
- un bilan des débats en arrondissements sur la question des compteurs Linky,
- une information sur les conditions de travail des salariés d'ERDF et des entreprises prestataires concernant la pose des concentrateurs et compteurs Linky (calendrier soumis, conditions d'exercice de travail, formation, gestion des risques...).